

Office Public d'HLM du Département du Doubs - Réhabilitation de 102 logements 17 à 21 rue du Piémont à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PRU de 967 403 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 21 novembre 2005

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 21 novembre 2005 d'accorder à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs sa garantie pour un emprunt de 967 403 € contracté dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 102 logements rue du Piémont à Besançon.

La délibération faisait mention d'un taux erroné ; il convient donc de la modifier comme suit :

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PRU consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- *Echéances : annuelles*
- *Durée totale du prêt : 20 ans*
- *Différé d'amortissement : 2 ans*
- ***Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,50 %***
- *Taux annuel de progressivité : 0 %.*

Il est précisé que les taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisables en fonction de la variation du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à zéro.

La valeur du taux d'intérêt au 21 novembre 2005 était de 2,50 %. Le taux actuariel du PRU est porté à compter du 01/02/06, à 2,90 % sur la base du livret A à 2,25 %.

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette modification.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces modifications.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.